

Compte-rendu

Conseil Communautaire
08 juillet 2019 - 20 heures 30
A Lapleau



L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 1^{er} juillet 2019

PRESENTS

Délégués titulaires : M. DUBOIS Francis, M. AOUT Jean-Pierre, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, M. BOUYGES Daniel, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme ELEGIDO Martine, M. FAUGERAS Noël, M. FAURE Jean-Louis, M. FERRE Charles, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. HILAIRE Frédéric, M. KUTTIG Jean-Pierre, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MALISSARD Jean-Yves, Mme PEYRAT Denise, M. POINCHEVAL Michel, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VEYSSIERE Pascal, M. VIGOUROUX Daniel, Mme VILLALBA Liliane, M. ZANETTI Fernand.

Délégué suppléant : Mme BOURRIER Annette.

ABSENTS EXCUSES

Mme CARRARA Annie, Mme COURTEIX Nadine, M. SUDOUR Claude, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, Mme SCHWALM Sandrine.

ABSENTS

Mme AVELINO Marie-Claude, Mme CAYROU Isabelle, Mme FAURE Monique, M. MENUET Jean-François.

Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme ELEGIDO Martine,
Mme SCHWALM Sandrine a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. TAGUET Jean-Marie a donné procuration à M. DUBOIS Francis,
M. TRAËN William a donné procuration à M. FERRE Charles.

1 – Affaires générales.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **MONSIEUR NICOLAS CONTINSOUZA EST DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE**

2 - Dossier.

- **SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

- **MARCHE POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET ETABLISSEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR AEP.**

M. le Président informe le Conseil que, comme convenu lors de la réunion de bureau élargie aux Maires du 06 mai 2019, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières a lancé le 9 mai 2019 une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert (article L.2124-2 du Code de la Commande Publique) pour la réalisation d'une étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement d'un schéma directeur AEP pour les communes de La Chapelle Spinasse, Chaumeil, Darnets, Egletons, Lafage sur Sombre, Le Jardin, Lapeau, Laval sur Luzège, Marcillac la Croisille, Meyrignac l'Eglise, Moustiers-Ventadour, Péret Bel Air, Saint Hilaire Foissac, Saint Merd de Lapeau, Saint Yrieix le Déjalat, Sarran, Soudeilles et les Syndicats des eaux du Morel (Commune de Champagnac la Noaille, partie Marcillac la Croisille) et de Rosiers – Montaignac (Communes de Rosiers d'Egletons et Montaignac Saint Hippolyte).

Ce marché fait l'objet d'une tranche ferme et de sept tranches optionnelles :

Tranche ferme :

- ✓ 1ère phase : Etat des lieux : recueil, analyse et synthèse des données regroupant 5 parties
 - Présentation du secteur d'études :
 - Etat des lieux des infrastructures du système AEP :
 - état des lieux du patrimoine : ressource, ouvrages de stockage et de pompage, les dispositifs de traitement, l'analyse de la qualité des eaux brutes, traitées et distribuées, les dispositifs de comptage, le réseau d'adduction et de distribution,
 - cartographie informatique des réseaux conforme au CCTP S.I.G « Etude diagnostique AEP » avec géolocalisation des ouvrages et équipements,
 - établissement du descriptif détaillé conformément au décret 2012-97 du 27/01/2012 selon le niveau de précision défini par les tables attributaires du SIG « Etude diagnostique AEP » : Etablissement du dossier patrimonial AEP de la collectivité,
 - Etablissement du Bilan besoins - ressources ;
 - Proposition de sectorisation des réseaux et des équipements complémentaires de sectorisation,
 - Etat des lieux et analyse du fonctionnement des réseaux.
 - campagne de mesures d'enregistrement des débits et des pressions,
 - campagne de sectorisation nocturne,
 - définition des Indicateurs de performances du réseau,
 - modélisation du fonctionnement des réseaux,
 - révision du bilan besoins - Ressources
- ✓ 2nd phase : Propositions de scénarios de restructuration et d'optimisation
 - Rappel des principaux résultats de la phase 1 : synthèse du diagnostic,

- Proposition de scénarios de restructuration : descriptif technique, analyse financière, synthèse et comparaison des scénarios proposés,
 - Le plan d'action pour la réduction des fuites,
 - Le programme d'autres travaux mis en évidence par le diagnostic,
- ✓ 3ème phase : Etablissement du programme opérationnel
 - Etablissement et description du programme opérationnel de travaux et d'action,
 - Définition des besoins et moyens d'exploitation techniques et humains
 - Etablissement du zonage de desserte en d'eau potable.

Tranches Optionnelles :

- ✓ Tranche optionnelle n°1 : Commune de Darnets : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Investigations complémentaires sur la ressource : Réalisation d'essais de pompage sur le forage de Lieuteret ;
- ✓ Tranche optionnelle n°2 : Commune de Laval sur Luzège : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Investigations complémentaires sur la ressource : Réalisation d'essais de pompage sur le forage de Saleix ;
- ✓ Tranche optionnelle n°3 : SIAEP de Rosiers-Montaignac : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Investigations complémentaires sur la ressource : Réalisation d'essais de pompage sur le forage du Peuch ;
- ✓ Tranche optionnelle n°4 : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Etude technico-économiques de mobilisation d'une ressource complémentaire, pérenne et structurante pour le secteur – Etude de 2 bassins versants ;
- ✓ Tranche optionnelle n°5 : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Etude technico-économiques de mobilisation d'une ressource complémentaire, pérenne et structurante pour le secteur – Etude de 2 bassins versants ;
- ✓ Tranche optionnelle n°6 : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Etude technico-économiques de mobilisation d'une ressource complémentaire, pérenne et structurante pour le secteur – Etude de 2 bassins versants ;
- ✓ Tranche optionnelle n°7 : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Etude technico-économique de mobilisation d'une nouvelle ressource complémentaire, pérenne et structurante pour le secteur - Etude visant à déterminer de débit minimum biologique à maintenir en aval d'un point de prélèvement : 1 site.

La date limite de remise des offres était fixée au 7 juin 2019 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 08 juillet 2019 afin de procéder au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis (Qualité de l'offre technique : 60% et prix des prestations : 40%).

M. Jérôme LAROCHE, du CPIE de la Corrèze et Assistant à maître d'ouvrage, présente le rapport d'analyse des offres.

M. le Président informe le Conseil de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché au groupement suivant : ARTELIA VILLE & TRANSPORT (Siège social : 47 avenue de Lugo – 94600 CHOISY LE ROI, Agence de Bordeaux – Le

Haillan : Parc Sextant – Bâtiment D – 6-8 avenue des satellites – CS 70048 – 33185 LE HAILLAN Cedex), IMPACT CONSEIL (07 rue des Ecoliers – 23430 CHATELUS LE MARCHEIX), pour un montant total de 567 485,12 € HT, soit 680 982,14 € TTC, dont 431 674,95 € HT en tranche ferme et 135 810,17 € HT en tranches optionnelles.

M. Jérôme LAROCHE rappelle que cette opération peut bénéficier de subventions à hauteur de 80% : 70% de l'Agence de l'Eau et 10% du Département de la Corrèze.

M. le Président explique que les tranches optionnelles concernant la recherche d'une nouvelle ressource pérenne et structurante seront affermées en priorité afin de comparer les différentes solutions possibles et d'être opérationnel dans les meilleurs délais.

M. Charles FERRE fait part de la mauvaise expérience de la commune d'Egletons avec un autre bureau d'étude et recommande de rester vigilant afin que le bureau retenu réponde aux attentes des communes.

M. le Président répond qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au CPIE pour que ce dernier suive le bureau d'étude retenu.

M. Charles FERRE souligne l'importance d'obtenir une cartographie SIG avec sectorisation pour pouvoir repérer les fuites sur le réseau.

M. Jérôme LAROCHE conseille aux communes de faire un repérage des équipements pour gagner du temps et respecter les délais prévus.

M. POINCHEVAL demande quelle est la durée totale du marché et si des révisions de prix ont été prévues.

M. le Président répond que la durée du marché est de 24 mois hors sectorisation. Il n'y a pas de révision de prix prévue. Les prix sont fermes et actualisables.

Le Conseil communautaire est désormais appelé à autoriser M. le Président à signer le marché avec le bureau d'études retenu.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à signer le marché mentionné ci-dessus avec le groupement ARTELIA VILLE & TRANSPORT (mandataire) et IMPACT CONSEIL (cotraitant), pour un montant total de 567 485,12 € HT, soit 680 982,14 € TTC, et tout document afférent à cet objet ;
- **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

➤ SDAEP : Demandes de subvention

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de disposer des données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable des collectivités de la Communauté de Communes et ce afin d'améliorer les performances des réseaux et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux, tant en investissement qu'en entretien. Pour cela, il est proposé de réaliser une étude diagnostique des réseaux d'eau potable et l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable pour les collectivités de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président expose les dispositions arrêtées par le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant les investissements à réaliser en matière d'Alimentation en Eau Potable.

Pour la réalisation de l'opération ci-après définie :

- Etude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable – Etablissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable des communes dont le montant a été évalué à 1 157 118,88 € HT soit 1 388 542,65 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet tel que défini par le dossier établi par le CPIE de la Corrèze
- **Décide** la réalisation de l'étude telle que définie par le cahier des charges,
- **Sollicite** l'attribution des aides les plus élevées possibles de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Corrèze,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
